

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

Décret portant nominations et promotions
dans l'Ordre National du Dahomey à
l'occasion du passage du Président de la
République du Dahomey en Israël -

(1er Octobre 1963)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964, portant Constitution
de la République du Dahomey;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National
du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du
Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères, et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey,
à titre étranger pour prendre rang du 1er Octobre 1963 :

a) A la Dignité de GRAND-CROIX

S.E.M. CHAZAR Zalman, Président de l'Etat d'Israël -

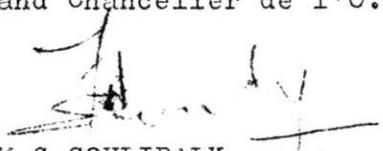
b) Au Grade d'OFFICIER

M. KOFFI Bilé, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire en Israël.

Article 2.- le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey -

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1964


M.S. COULIBALY


S.-M. APITHY

Ampliations :

PR.....2
SGG.....4
MAE.....4
MAISD.....4
Intéressés.....2